



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 52121

## Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés croissantes rencontrées par les infirmiers libéraux dans l'exercice de leur profession du fait de l'augmentation de la TIPP. Les professionnels concernés rappellent à juste titre que leur activité nécessite de longs et multiples déplacements et que 51 000 infirmières libérales soignent à domicile des malades alités ou trop âgés pour pouvoir se déplacer. Or, les indemnités horokilométriques fixées par les caisses d'assurance maladie demeurent inchangées depuis de très nombreuses années et sont depuis longtemps à un tarif dérisoire au regard de l'augmentation du prix des carburants. Aussi, dans la mesure où les indemnités de déplacement que les infirmières sont autorisées à facturer aux malades leur sont opposables, la profession réclame instamment une diminution de la TIPP, et, en particulier, pour le gazole qui reste le carburant le plus utilisé. Il lui demande donc quelle suite il entend donner à ces légitimes revendications.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Delnatte](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52121

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5714